

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 05 JUIN 2014**

Délibération
n° 2014.06. 61.B

**Appels à projet de la
Caisse des Dépôts
pour des Centres
d'Affaires de quartier :
présentation d'un
projet au Champ de
Manoeuvre à Soyaux**

LE CINQ JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 mai 2014**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT

Absent(s) :

François NEBOUT

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 05 JUIN 2014

**DELIBERATION
N° 2014.06. 61.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUE DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : **Madame PIERRE**

**APPELS A PROJET DE LA CAISSE DES DEPOTS POUR DES CENTRES D'AFFAIRES DE
QUARTIER : PRESENTATION D'UN PROJET AU CHAMP DE MANOEUVRE A SOYAUX**

Cet appel à projets commun entre l'Etat, la Caisse des Dépôts, l'Union sociale pour l'habitat (USH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé) a pour objectif d'encourager le développement d'un immobilier adapté pour accueillir les créateurs d'activités au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les territoires visés par cet appel à projets sont les zones urbaines sensibles (ZUS) et les quartiers des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) de niveau de priorité 1.

Il s'inscrit dans l'axe de développement économique de la politique de la ville voulue par le gouvernement et des contrats de ville 2015-2021 et fait suite aux conclusions des assises de l'entrepreneuriat. Il a vocation à financer l'étude de faisabilité d'un projet de centre d'affaire de quartier avec une aide financière à hauteur de 10 000 € TTC représentant au plus 80% du coût total du projet.

En accord avec la commune de Soyaux, le GrandAngoulême propose d'étudier la faisabilité d'un centre d'affaires de quartier (CAQ) au Champ de Manoeuvre (zus de priorité 1 dans le cadre du CUCS) afin de conforter l'introduction d'activités économiques sur le quartier en complément de l'activité commerciale existante.

Ce projet pourra s'appuyer sur l'expérience positive du Village d'entreprises des Molines sur le quartier prioritaire de Basseau dont le succès a conduit le GrandAngoulême et l'ANRU à dupliquer cette opération sur le même quartier.

Le projet pourrait prendre place sur un îlot libre sur le périmètre du quartier ou dans des logements dont l'usage résidentiel n'est plus adapté aux besoins des habitants ou mal situés. Il s'intègre dans la continuité du renouvellement urbain qui a engagé la diversification des fonctions urbaines du Champ de Manoeuvre notamment dans le domaine culturel et permis une réhabilitation du centre commercial.

Ce changement d'image est un contexte porteur pour l'implantation d'activités économiques.

Les orientations pressenties pour le centre d'affaires du Champ de Manoeuvre et qui seront objet de l'étude sont :

- le développement d'un espace ouvert aux créateurs d'activités issus du quartier prioritaire ou ayant des liens importants avec le quartier,
- des espaces communs facilitant les échanges : salles de réunion, espace détente...
- l'offre de location de bureaux de 10 à 30 m² à loyer modéré,
- un centre de ressources et de services visant à promouvoir l'entrepreneuriat au sein du quartier et à conseiller et accompagner les entreprises résidentes.

Ce sont les fonctions principales du Centre d'Affaires de Quartier.

Compte tenu de cet environnement, les activités accueillies relèveront principalement du secteur des services à l'entreprise ou à la personne,

Le Centre d'Affaires de Quartier devra être considéré comme un espace de « coworking » incluant une forte composante numérique : fibre optique, visioconférence, postes informatiques partagés, logiciels libres, offre de télécommunication mutualisée afin d'anticiper les recherches de financements complémentaires, en particulier dans le cadre du programme opérationnel FEDER 2014/2020, axe prioritaire 3, objectif thématique 2b : développement de produits et de services TIC, commerce en ligne et demande de TIC. Accélérer l'introduction des usages du numérique dans les entreprises pour améliorer leurs performances.

Le coût total prévisionnel de l'étude s'élève à 15 000 € TTC.

Elle doit être cofinancée par les budgets des politiques de cohésion sociale et de l'économie, de l'emploi et de l'innovation.

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Marie-Hélène PIERRE en qualité de 1^{ère} vice-présidente en charge des politiques de cohésion sociale à déposer une demande de subvention de 10 000 € auprès de la Caisse des Dépôts au plus tard le 12 juin 2014.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Marie-Hélène PIERRE en qualité de 1^{ère} vice-présidente en charge des politiques de cohésion sociale à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 11 juin 2014	<u>Affiché le :</u> 11 juin 2014